

MEMO

CARTE "MASTERCARD"

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



L'essentiel de la carte MasterCard

La carte MasterCard vous permet d'effectuer des retraits et de régler vos achats de biens ou de prestations de services en France et à l'étranger, tout en disposant de services d'assistance et d'assurance.

COTISATION

Montant prélevé chaque année à la date anniversaire du contrat porteur carte, susceptible d'être revu. Tout changement du montant de la cotisation vous est communiqué au minimum 2 mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires.

PLAFONDS

Vos plafonds de retrait ou de paiement sont définis sur 7 jours glissants (décomptés à partir de l'utilisation de la carte) ou sur 1 mois (du 1er au dernier jour du mois). Pour connaître votre situation personnelle, reportez-vous aux conditions particulières de votre contrat porteur carte.

RESEAU D'ACCEPTATION

Vous pouvez régler vos achats chez plus de 24 millions de commerçants dans plus de 220 pays. Vous pouvez retirer de l'argent dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) et payer chez les commerçants affichant le logo CB en France et MasterCard à l'étranger.

ACHATS ET RETRAITS

A la souscription, vous avez la possibilité de choisir entre **le débit immédiat** (vos paiements sont débités au jour le jour sur votre compte) et **le débit différé** (le montant total de vos achats est débité en une fois à la fin de chaque mois). Dans les deux cas, les retraits d'argent sont débités immédiatement sur votre compte. Certaines opérations de retrait peuvent donner lieu au prélèvement d'une commission sur votre compte. C'est le cas pour les retraits en devise à l'étranger hors de l'espace économique Européen⁽¹⁾ et peut l'être pour certains retraits effectués en euros au sein de l'espace économique Européen, ou bien en France dans des distributeurs de billets autres que ceux du Crédit Agricole. Reportez-vous au barème tarifaire de votre Caisse Régionale.

PERTE ET VOL

Vous devez faire immédiatement opposition en appelant le +33 9 69 39 92 91 depuis la France ou l'étranger (appel non surtaxé, coût selon opérateur), disponible 24h/24, 7j/7.

Votre responsabilité est engagée, avant opposition, en cas d'utilisation physique de votre carte au moyen de votre code confidentiel, dans la limite de 150 € maximum.

Bon à savoir

VOYAGE

Avant de partir en voyage, vous avez la possibilité de contacter votre conseiller pour adapter au mieux vos plafonds de retrait et d'achat. A l'étranger, lorsque vous effectuez un achat en devises avec votre carte MasterCard, une commission vous est facturée pour chaque opération. Son montant est indiqué dans le barème tarifaire disponible dans votre agence. Pour les paiements en euros à l'intérieur de l'Espace Economique Européen et en couronne Suédoise en Suède, vous n'avez pas de commission à payer.

ASSISTANCE/ASSURANCE⁽¹⁾

Vous bénéficiez de services spécifiques à la carte MasterCard : **Les services d'assistance sont liés à la possession de la carte Mastercard.** Vous, et les membres de votre famille qui vous accompagnent, en bénéficierez quel que soit le mode de paiement de votre voyage en appelant le numéro figurant au dos de votre carte, avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Les services d'assurance sont liés au règlement d'une prestation de voyage avec votre carte. Pour bénéficier de l'assurance, vous devez déclarer le sinistre dans les 20 jours suivants sa survenance au numéro figurant au dos de votre carte. Pour plus de renseignements sur les prestations d'assistance ou d'assurance, consulter le site www.credit-agricole.fr.

Pour connaître des détails de l'offre, reportez-vous aux conditions générales et conditions particulières du contrat porteur carte, au barème tarifaire de votre Caisse Régionale - consultable sur le site internet du Crédit Agricole de Lorraine www.ca-lorraine.fr - et à la notice d'assurance et d'assistance. Offre réservée aux particuliers majeurs.

(1) Espace économique Européen : 27 pays de l'Union Européenne plus Norvège, Islande et Liechtenstein.

(2) Dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assistance et d'assurance de groupe souscrits par CREDIT AGRICOLE ASSURANCE PAIEMENT, courtier d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 272 (www.orias.fr), auprès de 1) pour l'assistance : Mutualude Assistance, 8/14 avenue des Frères Lumière 94368 Bry sur Marne Cedex, 2) pour l'assurance : CAMCA, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 65 rue La Boétie - 75008 Paris et auxquels l'émetteur a adhéré pour le compte du porteur de la carte. Ces entreprises sont soumises au contrôle de l'ACP (sise 61 rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09).

Document non contractuel - informations valables au 01/01/2012, susceptibles d'évolutions.



Au Crédit Agricole, vous avez le droit de changer d'avis

Votre Caisse régionale s'engage à vous laisser 30 jours pour renoncer gratuitement à la souscription de votre contrat. L'exercice de ce droit est limité à une fois par produit et par an. Il s'effectue librement à compter de la signature du contrat et donne lieu au remboursement de toutes les sommes prévues à la clause rétractation de votre contrat.

Ce délai octroyé par votre Caisse régionale pour changer d'avis complète le délai légal de rétractation de 14 jours dont vous pourriez bénéficier, en le prolongeant jusqu'à la durée de 30 jours calendaires